Réunion téléphonique du 6 novembre 2017
P.V. n° 3

Président : M. CHAUVIN.
Présents : M. BORDIER.
Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

*****

COUPE NATIONALE FOOTBALL-ENTREPRISE

2ème Tour :
La Commission homologue les résultats des 5 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° **20099254** – Centre Hospitalier Sports Talence / A.S. MAAF Chauray du 04/11/2017
Courriel de l'A.S. MAAF Chauray du 27/10/2017 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait de l'A.S. MAAF Chauray** et dit le Centre Hospitalier Sports Talence qualifié pour la suite de la compétition.
Amende de 51 euros pour forfait à l'A.S. MAAF Chauray.

La commission félicite les **5 clubs qualifiés** pour les 1/32èmes de finale, gérés par la F.F.F., qui se disputeront le samedi 09/12/2017 :

- A.S. Société Lyonnaise des Eaux Bordeaux
- Sécurité Sociale CAF
- Centre Hospitalier Sports Talence
- Association des Municipaux Bordeaux
- Association du Personnel de l'Opéra National de Bordeaux

Le Président,
Jean-Bernard CHAUVIN
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD